

Association de **D**éfense et de **D**éveloppement du **B**eaujolais **V**ert et du **V**al d'**A**zergues

Bonjour à tous,

Merci et bienvenue à nos derniers adhérents.

Grâce à votre mobilisation, nous sommes plus de 780 à fin novembre.

VOICI LES DERNIÈRES NOUVELLES (EN HISTORIQUE) :

CADA (Commission d'Accès Aux Documents Administratif) :

Par avis n° 20133439 du **26 septembre 2013**, la CADA a donné un avis favorable pour que le Conseil général nous transmette :

- ✓ le compromis de vente signé avec la société Granulats Vicat ;
- ✓ l'avis de France Domaine (après signature de l'acte de vente) ;
- ✓ tous documents préparatoires ou faisant suite à la délibération du 22 mars 2013.

Conseil général du Rhône :

- § **25 octobre 2013** à 19 h 30, notre président a reçu un appel téléphonique de Mr Vincent Roberti (Directeur Général des Services) l'informant que le CG dénonçait le compromis de vente signé avec Vicat.
- § **29 octobre 2013**, par courrier, nous recevions copie de la lettre du Conseil Général adressée à Vicat dénonçant le compromis de vente (voir ci-après).

Lettre du Conseil Général à Granulats Vicat :

Cette lettre confirme que le Département ne souhaite pas donner de suite à ce compromis, "le projet n'étant pas à ce stade acceptable pour les raisons suivantes :

- § *il est de nature à impacter le domaine de Longeval, son château et la forêt qui l'entoure, classé dans le domaine privé du Département et géré par l'ONF,*
- § *il est considéré comme impactant pour le trafic routier du secteur, et ne prend pas en compte les autres moyens pouvant réduire les autres nuisances,*
- § *il n'apporte pas d'éléments suffisants sur le plan économique et de l'emploi,*
- § *il n'intègre pas suffisamment les interactions possibles avec les projets d'aménagement du territoire portés par le territoire,*
- § *il doit faire état de votre réelle volonté de mobiliser les acteurs et les rassurer sur le volet technique du projet, en termes notamment de lutte contre les nuisances environnementales ou paysagères, qui seraient particulièrement regardées par la population ou les services de l'État au titre des I.C.P.E.*

C'est pourquoi j'inviterai l'assemblée délibérante à dénoncer le compromis précité lors de la séance du 22 novembre prochain.

Toutefois sensible aux difficultés d'approvisionnement en matériaux que connaît le territoire et aux problèmes que cela génère pour les acteurs privés ou publics au titre de leurs constructions ou travaux,

j'examinerai avec attention tout autre projet que vous trouveriez plus compatible avec les enjeux évoqués ci-dessus". .../... Signé La Présidente Danielle Chuzeville

COMMENTAIRE :

Le Conseil Général reprend la plupart de nos griefs sur ce projet sans insister sur les problèmes de santé qu'aurait inmanquablement ce projet sur la population.

- § **Début novembre 2013**, VICAT répond au CG pour montrer sa bonne volonté et ses intentions de poursuivre le projet (voir ci-après).

Réponse de Vicat au Conseil général :

... "Vicat propose une Charte d'Engagements, elle portera sur les points suivants :

❖ **"L'exploitation exclusive du site de Pully :**

L'implantation du projet de carrière se fera sur Pully. Le site de Longeval sera préservé et mis en valeur en particulier au titre des compensations à l'exploitation de Pully. La gestion du domaine de Longeval sera confiée à l'O.N.F. en garantie de sa protection."

(Voir commentaire 1)

❖ **"L'impact visuel :**

Granulats Vicat s'engage à mener des analyses paysagères poussées et concertées en particulier avec le C.A.U.E. du Rhône (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et les communes de Saint Just d'Avray et Chambost-Allières. Les grands axes de l'exploitation seront définis dans l'objectif de minimiser la vue des fronts d'exploitation depuis certains hameaux de ces communes."

(Voir commentaire 2)

❖ **"Le transport des matériaux par voie ferrée :**

L'utilisation journalière de la voie ferrée pour le transport des matériaux permettra, sous réserve de faisabilité technique, de réduire de 50% le trafic des camions au départ de la carrière. Granulats Vicat investira dans la réalisation d'une Installation Terminale Embranchée. Des contacts ont déjà été pris avec RFF/SNCF."

(Voir commentaire 3)

❖ **"L'emploi et l'apport économique direct local :**

- *8 à 10 personnes seront recrutées pour l'exploitation et l'activité directe de la carrière sur les communes alentour dont principalement Chambost-Allières, Chamelet, Saint Just d'Avray et Grandris.*
- *La vie d'une carrière induit localement une activité économique soutenue, réservoir d'emplois qualifiés et de proximité nécessaires: terrassiers et maçons pour les aménagement et constructions, chaudronniers, électriciens et mécaniciens en maintenance et entretien. La mission de transport des matériaux sera confiée à une entreprise locale de transport.*
- *D'ores et déjà, Ganulats Vicat a confié la réalisation des sondages de reconnaissance à la société E.M. d'Aigueperse.*
- *Une coopération et un partenariat seront nécessairement à mettre en place avec la filière forestière locale et l'ONF."*

['Voir commentaire 4\)](#)

❖ **"Le Château de Longeval :**

Ganulats Vicat s'engage à développer une solution pérenne et économiquement viable de valorisation du Château. Des contacts sont en cours et nécessiteront la visite du Château par des partenaires potentiels. La mise en œuvre au plus vite d'un projet, démontrera ainsi le réel engagement de Granulats Vicat."

[\(Voir commentaire 5\)](#)

❖ **"Géopark en Beaujolais :**

Granulats Vicat est déjà impliquée dans le projet de Géopark en Beaujolais au travers de sa gravière d'Arnas. A souligner que la carrière de Bellecombe en Bauge, exploitée par Granulats Vicat est un des points remarquables du Géopark des Bauges, en Savoie.

La carrière et le Château de Longeval peuvent présenter un atout pour ce Géopark au territoire étendu et diversifié en tant que pôle de connaissance sur la géologie, les minéraux, l'histoire minière méconnue du Haut Beaujolais et du Beaujolais Vert."

[\(Voir commentaire 6\)](#)

❖ **"La concertation locale et l'écoute des riverains :**

○ ***Au-delà de cette Charte d'Engagements, et dès lors qu'elle en aura la légitimité, Granulats Vicat mettra en place une stratégie de mobilisation des acteurs, de communication et de médiation afin de concrétiser les enjeux de la Charte.***

○ *En réponse préalable aux inquiétudes soulevées par le projet, Granulats Vicat s'engage dans la lutte contre le bruit et la poussière par un bardage intégral des installations, une viabilisation en béton des zones de circulation, à un arrosage des pistes, un bâchage systématique des camions et à la mise en place de tapis transporteurs en lieu et place des tombereaux d'exploitation. La morphologie du site de Pully se prête tout particulièrement à la maîtrise de ces impacts potentiels."*

[\(Voir commentaire 7\)](#)

"Nous avons bien noté également que d'une part les démarches de recherche de parcelles de massifs boisés permettant d'ouvrir le processus de distraction du régime forestier seront à porter par Ganulats Vicat et que d'autre part le Conseil Général souhaite rediscuter de l'aspect économique du projet.

Nous partageons votre perception des difficultés d'approvisionnement en matériaux que connaît le territoire et des problèmes que cela génère pour les acteurs privés ou publics au titre de leurs constructions ou travaux.

Lors de nos rencontres nous vous avons démontré notre volonté d'aboutir et de concrétiser la réalisation d'un projet porteur pour le Territoire Beaujolais.

Notre expérience ainsi que nos exploitations actuelles, par leurs intégrations fortes tant environnementales que sociétares, sont le gage de notre expertise et notre volonté d'agir localement au bénéfice des territoires, en toute proximité."

"Ainsi que vous le proposez, nous reprendrons contact avec le Conseil Général afin de bâtir ensemble une nouvelle proposition de compromis, intégrant vos démarches ainsi que notre Charte d'Engagements. Notre souhait est que ce nouveau compromis fasse l'objet d'une signature bien avant les échéances de l'actuel."

.../...

signé Olivier ESTEBE Directeur de Région

(Voir commentaire 8)

NOS RÉACTIONS FACE À CE COURRIER :

➤ Commentaire 1

"L'exploitation exclusive du site de Pully"

Longeval sera "préservé" : la définition la plus vraisemblable est "sera gardé en réserve" pour une exploitation dans 20 ou 30 ans. Le fait d'ouvrir une carrière dans cette zone géographique ouvre la porte pour les concurrents de Vicat ; des prospections sur les massifs de La Cantinière et celui de La Pyramide ont déjà été réalisées. D'après le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) il s'agit des mêmes roches.

➤ Commentaire 2

"L'impact visuel"

Nous ne pensons pas que la vue des fronts d'exploitation en roche massive soit d'une grande richesse paysagère.

Minimiser la vue : au-dessus et en visuel de l'éventuelle carrière il y a le hameau Le Véro (propriété de M François Chavant, ancien Conseiller Général du Rhône) et le vieux village de Chambost.



Carrière roche massive Vicat à la Courbaisse (06)

➤ Commentaire 3

"Le transport des matériaux par la voie ferrée"

Pour l'instant la voie ferrée est incapable de supporter de gros tonnages et de plus le nœud ferroviaire de Lozanne et Lyon sont saturés.

Le trafic poids lourd serait au minimum de 250 camions Vicat ce qui équivaut à une augmentation de plus de 100% du trafic actuel (qui plus est avec des super PL de 40T) soit un poids lourd toutes les 2 minutes 30.

Quant à la diminution de 50% par fret ferroviaire, c'est une grossière manipulation : Vicat a toujours affirmé que les matériaux seraient pour une utilisation départementale et que le transport à une distance de plus de 50 km doublerait le prix de ces matériaux. La livraison de ces matériaux par voie ferrée équivaut à l'approvisionnement d'autres départements que le Rhône. On aura donc une augmentation considérable de la production sans diminution de l'approvisionnement local qui ne résoudra pas le problème de saturation dans la vallée.

Afin d'obtenir l'autorisation d'exploitation, les carriers promettent le transport par voie ferrée mais en réalité cette promesse n'est jamais tenue (d'après une source à RFF).

➤ Commentaire 4

"L'emploi et l'apport économique local"

D'après le Schéma départemental des carrières les carrières alluvionnaires doivent être arrêtées sous 10 ans et les carriers doivent s'orienter dans l'exploitation de carrières en roche massive ; le personnel œuvrant dans les carrières alluvionnaires sera probablement muté dans les carrières de roche massive:

**Prévision Vicat
Probable**

Personnel muté
Personnel muté
Personnel sur plusieurs sites
Personnel sur plusieurs sites
Personnel muté
3 Exploitants agricoles (meilleurs conducteurs d'engins selon Vicat
1 Employée bascule + secrétariat
Personnel muté

soit 9 ETP maximum

soit 4 ou 5 emplois locaux au mieux

L'activité d'une carrière n'induit aucun emploi, au contraire elle en détruit : filière bois, télétravail, tourisme vert, agriculture, transports, industrie, etc. Une entreprise ne viendra jamais s'installer dans le voisinage d'une carrière. Les entreprises existantes redoutent la saturation de la D385.

Les carrières ont leurs propres sous-traitants du fait de leurs matériels très spécifiques. De même, Vicat à son propre réseau de sous-traitants pour le transport donc pas d'emplois induits. Quant aux maçons et terrassiers, une carrière n'est pas un village ni une usine, son installation ne sera pas un gros chantier.

En ce qui concerne la filière forestière, si le département garde ses forêts, il aura récupéré au bout de 20 ans le million d'euros correspondant à la vente non réalisée (83 ha de forêt produisent # 52000€ / an de capital). Par contre, si VICAT achète et conserve Longeval (54 ha) en forêt, c'est lui qui sera remboursé des 2/3 de sa mise et pourra manger la montagne après exploitation du bois.

➤ Commentaire 5

"Le Château de Longeval"

Le château se trouve dans un avenir incertain : entretien, abandon ou destruction. Il est peu probable que Vicat fasse les investissements nécessaires pour un réel projet de remise en service. Vicat n'a pas de projet ! On peut, hélas, miser sur un abandon progressif, le temps d'exploiter la forêt de Longeval (30 ans, l'âge de renouvellement de l'hypothétique carrière de Pully) et d'y ouvrir une nouvelle carrière. Il sera alors logique de détruire le château.

L'association a pour but de défendre et développer le Beaujolais Vert et le Val d'Azergues. Elle a des projets qu'elle a mis en sommeil en attendant de voir l'évolution de la situation. Le compromis de vente à Vicat ayant été abrogé, l'association se fait un devoir de tout faire pour que ce château datant de 1365 reprenne vie.

➤ Commentaire 6

"Géopark en Beaujolais"

Suite à diverses réunions que nous avons eues sur le projet Géopark, il est peu probable de labelliser le secteur de Longeval et de Pully. L'histoire minière se situe plus bas dans la vallée : Oingt, Bagnols, Chessy les mines ...

Une piste existe néanmoins et le domaine de Longeval semble très approprié, il s'agit de qualifier le site par son paysage très typique comme porte du beaujolais vert. Rien de compatible avec le projet de carrière.

L'exemple cité par VICAT concernant la gravière d'Arnas ne correspond en rien à une carrière en roche massive. Quant à la carrière de Bellecombe en Bauge il suffit d'aller sur Google Earth pour se rendre compte qu'elle est en début d'exploitation et que son environnement est tout à fait basique. Pour l'instant Vicat n'a pas d'expérience dans la réhabilitation de carrières en roche massive.



Carrière de Bellecombe en Bauges

Commentaire 7

"La concertation locale et l'écoute des riverains"

Les mesures citées par Vicat correspondent à celles définies par les règles imposées pour toute nouvelle exploitation de carrières.

Il est vrai que toutes ces règles protègent le personnel travaillant dans la carrière 10 heures par jour mais aucune règle concernant les habitants proches d'une carrière qui eux sont présents 24h/24h. Malgré ces règles rien n'empêche la poussière et le bruit de se propager alentour.

Convoyeurs, concasseurs et autres matériels sont en partie protégés mais ne peuvent que réduire, autant que possible, le bruit et la poussière propres aux installations.

Par contre les aires de stockage des matériaux avant expédition sont à l'air libre d'où les envolées de poussière de silice. L'arrosage des pistes ne suffit pas. Jusqu'à preuve du contraire le bâchage des camions Vicat n'est pas systématique et c'est encore moins vrai pour les camions des entreprises de BTP privées.

En ce qui concerne la concertation un groupe sera composé et se réunira une fois par an pour demander des améliorations d'exploitation qui seront suivi ou pas par le carrier. Beau programme !

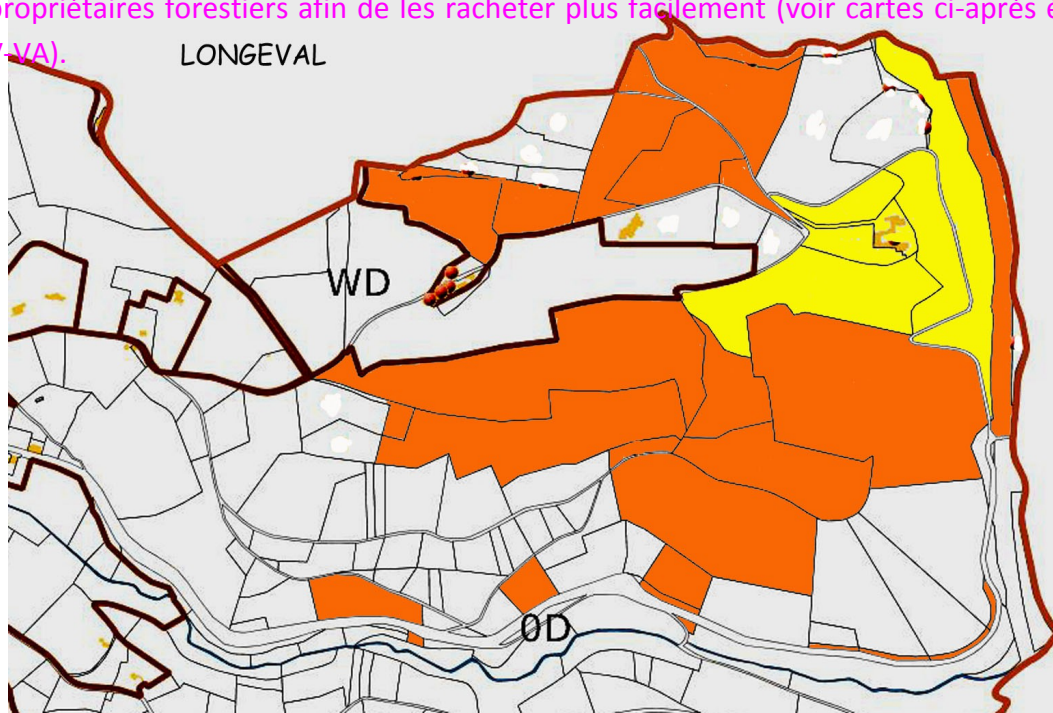
Commentaire 8

La dernière partie de la réponse de Vicat au conseil Général indique bien, sans aucune ambiguïté, que Vicat n'est pas prêt d'abandonner le projet. Le carrier répond ainsi positivement à la proposition d'un nouveau compromis de la part du Conseil Général.

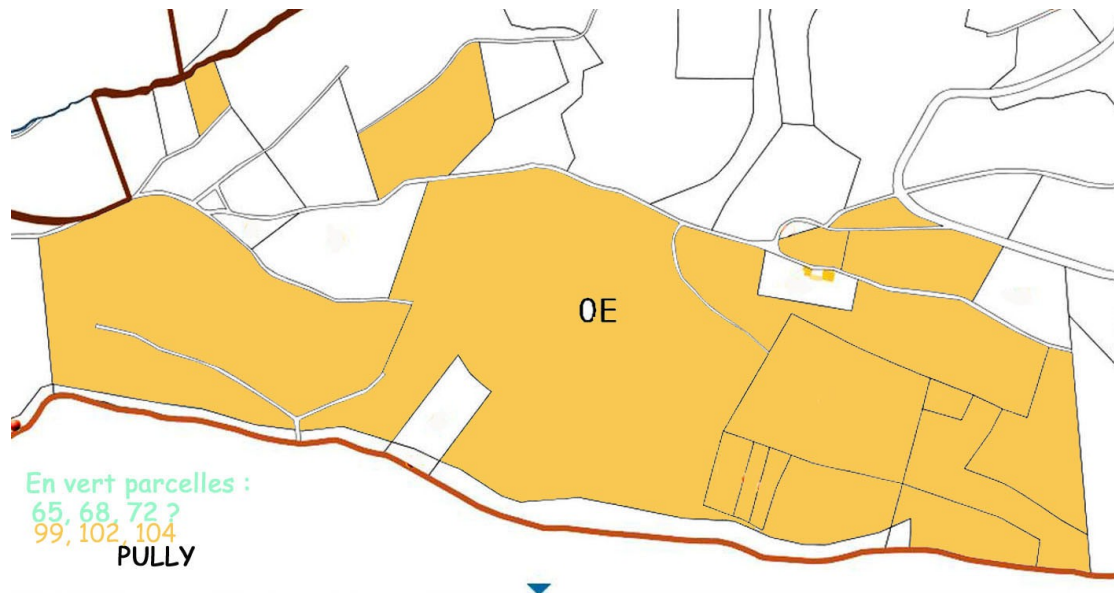
SUITE DE L'HISTORIQUE :

31 **31 octobre 2013** Mr Patrick Martinez (Directeur Général Adjoint des Services) transmettait, par courrier, le fameux compromis de vente.

À la lecture de ce compromis il apparaît en outre que les parcelles choisies par Vicat cernent les petits propriétaires forestiers afin de les racheter plus facilement (voir cartes ci-après établies par ADD BV-VA).



En jaune : domaine de Longeval proprement dit faisant partie du compromis de vente,
En orange : parcelles du compromis de vente,
En blanc : parcelles privées.



En jaune : parcelles du compromis de vente,
En blanc : parcelles privées.

- § **06 novembre 2013** entrevue à l'Hôtel du département avec Mme Chuzeville et M. Patrick Martinez (ancien sous- préfet donc bien au fait des carrières). L'association a pris acte de la dénonciation du compromis de vente par délibération de la Commission permanente fixée au 22 novembre 2013 mais a fait remarquer à ses interlocuteurs qu'elle souhaitait la dénonciation de la cession à la société Vicat de 83 hectares de forêts et du domaine de Longeval, c'est-à-dire l'abrogation de la délibération du 22 mars 2013. Il lui a été répondu par la négative. L'association a précisé à Mme Chuzeville qu'elle serait présente à la délibération du 22 novembre 2013.
- § **10 novembre 2013** réception par courrier postal indiquant l'intention de dénonciation du compromis de vente.
- § **22 novembre 2013** session de la commission permanente :
L'association s'est présentée dans la salle de délibération à 9 h 55. Là des huissiers de séance sont venus demander aux membres de l'association de se retirer et qu'ils seraient avertis de l'ouverture de la séance publique. 10 h 55 toujours pas d'huissier. Les membres présents de l'association ont

pris la décision de rentrer dans la salle, heureusement car 30 secondes plus tard le sujet de dénonciation était abordé par le Conseil Général.

Il y a eu débat, deux conseillers généraux sont intervenus :

- M. Bernard Chaverot (PS) qui a fait état de son trouble devant le vote unanime d'une telle vente le 22 mars 2013. Il a reconnu que ce projet avait échappé au débat alors qu'il demandait une réelle réflexion. Puis il a demandé combien cette dénonciation du compromis allait coûter financièrement au Conseil Général. Il n'a pas obtenu de réponse.

- Mme Raymonde Poncet (EELV) qui est intervenue longuement. Elle reprend les arguments de l'association y compris la dénonciation de la session du 22 mars 2013. Ci-après, le texte de son intervention :

"



Les élus Europe Ecologie Les Verts
du Conseil Général du Rhône



Assemblée plénière du 23 novembre 2013 - Conventions, cessions et baux - Intervention de Raymonde Poncet

Notre assemblée va prendre une sage décision en dénonçant le compromis de vente des domaines de Longeval et Pully.

Compte tenu en effet, des impacts négatifs en termes social, paysager, environnemental, mais aussi économique du projet d'exploitation de la carrière à ciel ouvert sur ces parcelles boisées.

Nous nous appuyons pour l'affirmer sur l'examen approfondi conduit par l'Association de Défense et Développement Beaujolais Vert – Val d'Azergues créée dès que le projet a été connu, malheureusement après son passage à la session de mars dernier et qui a fortement mobilisé les habitants et aussi des élus du territoire.

Un projet aussi important, cession de deux domaines forestiers et du château de Longeval, et touchant plusieurs communes aurait dû d'ailleurs faire l'objet de présentation et de concertation préalable ce qui nous aurait peut-être évité de mal en évaluer l'impact.

Toutefois, à lire cette délibération, le projet de carrière ne semble pas pour autant abandonné, il est ainsi dit que le « projet n'est pas à ce stade acceptable » et que pour l'être un certain nombre de pistes est suggéré laissant ouverte la voie à un autre compromis de vente.

Aussi, le groupe EELV voudrait revenir sur les raisons qui lui semblent devoir écarter définitivement un tel projet, aucun compromis de vente ne pouvant sensiblement les améliorer.

Premièrement, l'impact sur le trafic routier et l'absence d'alternative réelle du transport des matériaux notamment par voie ferroviaire : aucun report modal sur la voie ferrée n'est envisageable sérieusement au regard de l'état de cette ligne.

Il est permis de douter d'obtenir l'accord du Réseau Ferré de France pour investir et rendre cette voie de nouveau opérationnelle pour le fret marchandises de gros tonnages à vitesse normale, surtout dans le cadre d'un nœud ferroviaire de Lyon déjà saturé.

Pourtant, une utilisation à faible vitesse serait peut-être possible sans travaux d'aménagement, afin de rejoindre la plateforme ferroviaire de Saint Germain au Mont d'or. Dans ce cas le département perdra sur tous les tableaux :

- d'une part, une fois sur les rails, le fret fourni par l'exploitation de nos montagnes du Beaujolais Vert rejoindra évidemment les grandes lignes pour alimenter d'autres chantiers que ceux du département.

- d'autre part, la nécessaire réalisation d'une Installation Terminale Embranchée en bas de Longeval dégradera sérieusement le paysage de cette porte du Beaujolais vert et le site, situé dans l'axe de la Vallée d'Azergues deviendra une zone à haut risque pour l'envol des poussières de silice.

Ailleurs, de nombreuses Installations similaires ont été réalisées, malgré leur coût élevé, dans le seul but de « verdir » un projet et d'obtenir les autorisations. Cela n'a pas préjugé malheureusement de leur utilisation ultérieure.

Par contre, suite au ballet des camions, notamment sur la Vallée d'Azergues, le département pourra utiliser les recettes de la vente pour faire face à l'entretien des routes suite au passage de centaines de camions de 40 tonnes qui dégradent en profondeur le revêtement des routes. L'acquéreur ne paiera pas ces coûts externalisés sur notre collectivité, les promesses d'utiliser le train qui reste plus cher puisqu'assumant sa maintenance ne sont jamais suivi d'effet. Les événements récents montrent le refus de toute internalisation d'une partie de ces coûts.

Deuxièmement, l'impact en termes d'emplois risque de s'avérer négatif et le recrutement local ne concernera, dans le meilleur des cas, que quelques personnes.

Par contre, une partie des emplois de la filière bois que nous soutenons dans une autre délibération, sera détruite et pour la partie préservée puisque sur les 83 hectares, tout ne sera pas exploitable en matériaux pour bétons ou granulats, notons que le département se prive des recettes d'exploitation ce qui relativise aussi l'intérêt financier de cette opération de cession.

Notons aussi que ce projet fragilise les activités de plusieurs exploitations agricoles fondées sur l'élevage, le maraichage et les circuits courts en empêchant notamment l'extension nécessaire d'une exploitation et en coupant court aux activités de tourisme vert dans ce site naturel. L'intérêt des circuits de promenade et de randonnées sera fortement dégradé avec la dégradation des paysages et l'ensemble des nuisances associées à l'exploitation d'une carrière.

L'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, ne serait-ce que par les aires de stockage des matériaux à l'air libre, expose les habitants aux poussières de silice entre autres nuisances et dégrade leur cadre de vie par la saturation de la départementale, le bruit, sans même évoquer l'évidente dévalorisation de leurs habitations.

Enfin, ce projet comporte d'évidentes atteintes à l'environnement, citons les conséquences de la destruction du couvert végétal sur le ruissellement vers l'Azergues et les risques d'inondation accrus.

Le Beaujolais Vert a déjà amorcé, y compris grâce à notre collectivité, un développement plus durable qu'il convient de soutenir, les acteurs locaux et habitants qui refusent ce projet sont disponibles pour rechercher avec le département des solutions au problème de l'avenir du château de Longeval situé au cœur du futur nouveau département.

Pour mobiliser les énergies locales, il nous semble qu'il faut clore définitivement ce projet de carrière qui risque d'ailleurs d'appeler d'autres projets du même type des carriers concurrents sur d'autres installations classées.

Cette porte d'entrée de la Haute-Azergues doit se développer tout en préservant sa valeur inestimable comme poumon vert du département. »

§ **28 novembre 2013** , l'association réunie en Conseil d'Administration a décidé de créer deux commissions supplémentaires :

§ Commission « Domaine de Longeval » qui a pour mission de recenser toutes les alternatives possibles pour l'avenir du Château de façon à le pérenniser,

§ Commission « Filière bois » qui a pour mission de rechercher un devenir pour les 83 hectares de forêts, afin de pouvoir présenter des solutions autres qu'un projet de carrières.

En résumé nous sommes loin de l'abandon du projet mais il semble que le CG ait repris la main en cassant un compromis particulièrement laxiste. Il indique qu'il « nous a entendus » mais, contrairement aux apparences, il ne renonce en rien au projet VICAT et tout montre qu'il s'apprête à négocier un nouveau compromis (sans doute après les élections, 2014 ? 2015 ?). Une simple pause pour nous endormir... Il ne faut pas se leurrer, le combat pour la préservation du Beaujolais Vert et du Val d'Azergues est loin d'être gagné.

C'est pourquoi nous avons besoin de votre soutien.

Amitiés solidaires
Le bureau de ADD BV-VA.